Compte rendu conseil du mardi 10 décembre 2013

Conseillers présents : SARTHOU-LAFOURCADE-MARTEUILH-DAHETZE-AFONSO-POUSTIS-DUHAU-FRONTERE-MERVILLE-ARETTE HOURQUET.

Conseillers absents : PASCAL-D’AUDAUX Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : DAHETZE Sylvie, 2ème adjointe.

Rappel de l’ordre du jour de la séance du mercredi 11.19.2013

DELIBERATION : Modifications des statuts du syndicat intercommunal de Lagor.

Monsieur le maire précise que désormais les Locaux seront transposés à la mairie de Lagor 85 rue principale. La compétence du syndicat sera aussi très réduite (portage repas à domicile, il n’y aura plus de frais de personnel non plus.)

VOTE 10 VOIX POUR

CHOIX DU POSTE TRANSFORMATEUR AU BOURG DE MONTESTRUCQ

Le poste choisi par le conseil municipal à l’unanimité est de couleur BEIGE REF.RAL 1015 avec toit tuiles.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET TELECOM AU BOURG DE MONTESTRUCQ

Suite à une récente réunion des élus avec les responsables des différents réseaux, une légère modification du projet existant pour alimenter quelques propriétés de plus au bourg de Montestrucq en profitant de la tranchée ERDF prévue pour enfouir le réseau.

Le reste sera non enterré : lignes aériennes torsadées.

DELIBERATION BOURSES COMMUNALES 2013

Monsieur le maire rappelle qu’une somme globale de 1000 € a été votée au budget dont 75 € est prévu, après actualisation annuelle si nécessaire, pour chaque demandeur pouvant recevoir cette bourse.

Le conseil municipal après en avoir largement délibéré décide, comme les années précédentes, de faire bénéficier des bourses communales- d’un montant fixé à 75 €/demandeur - les jeunes poursuivant des études supérieures équivalentes à BAC+1 et Plus.

Sont les heureux bénéficiaires de ces bourses pour l’année 2013, les demandeurs suivants :

-ARETTE-HOURQUET Sylvain

-FERTIER Jean-Baptiste

-LAFOURCADE Jules et Lucas

-CHEROUVRIER-LAPEYRE Servane

-LARCHER Camille et Emeraude

-MARQUES Florian

-PUJOS POUGET Martin

-SARTHOU Guilhaume et Yannick

-ZIRA Marion

7 VOIX POUR 3 Abstention : conseillers intéressés par l’affaire.

Mesdames APPOLONUS Céline et Elodie, COHEN-JONATHAN Johanna et Sarah ne peuvent pas recevoir cette bourse car elles ne remplissent malheureusement pas les conditions énoncées ci-dessus.

AVIS SUR DEMANDE DE MUTATION DE LA CONCESSION Lacq

Monsieur le maire présente au conseil le dossier allégé de demande de mutation de la concession Lacq des sociétés TEPF au profit de Géopétrol ; demande affichée le 05 novembre 2013 en mairie pour information au public. Conformément à la procédure instituée pour tout ce qui est relatif aux produits miniers, travaux de stockage souterrain et à la police des mines, le Maire doit faire connaître son avis au Préfet dans un délai d’un mois. Le conseil à l’unanimité : 10 VOIX POUR donne un avis favorable.

PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT et des FONDS DE CONCOURS de la CCLACQ

La délibération est reportée à une prochaine séance lorsque la commune aura pris connaissance des montants des aides auxquelles elle pourra prétendre pour faire avancer les projets suivants :

Aménagement de la place communale, des jardins et des espaces verts associés autour de l’école, avec mise aux normes accessibilité des toilettes aux handicapés et déplacement du Monument aux Morts.

Création de sanitaires, d’une salle d’abattage pour les chasseurs, d’un local de rangement à la salle des fêtes d’OZENX avec aménagement de ses abords.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le président du SIVU a présenté son avant-projet éducatif territorial avec un emploi du temps qui tient compte des contraintes liées aux transports. A retenir :

Le temps péri-scolaire prévu par école : 3h réparti pour école LAA-MONDRANS 2X ¾ d’heures lundi et vendredi/ pour école Montestrucq 2 fois 1h30 mardi et jeudi.

Mercredi matin école jusqu’à 12h05 à Laà-Mondrans et jusqu’à 12h15 à Montestrucq.

Début des cours à 08h45 à l’école de Montestrucq pour respecter la coupure médiane.

Il faudra recruter des intervenants : 2 intervenants (1 animateur + un assistant) sont préconisés pour les activités déjà définies.

PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL 2013-2014

Les associations communales sont sollicitées afin de transmettre leur article : petit bilan de leur activité 2013. Pas de changement sur les rubriques de l’édition à paraître de ce prochain bulletin. Notre rédacteur Laurent FRONTERE s’attelle à sa mise en page.

RENOVATION DU PRESBYTERE

Monsieur le maire fait un compte rendu des dernières réunions de chantier et indique au conseil que des travaux supplémentaires au niveau de la toiture sont prévus, une démolition de la très vielle cheminée aussi. A ce jour, la commune est en attente de l’accord de principe de prêt suite au changement du prêt PLUS en prêt PALULOS dans le plan de financement par le Conseil général des P.A. afin de pouvoir bénéficier des aides subordonnées à cet accord.

ELAGAGE D’ARBRES

Il est nécessaire d’abattre deux arbres malades et présentant un danger qui se trouvent à l’école.

Monsieur le maire va faire intervenir M.BRARD.

Mme le maire délégué signale que d’autres arbres seront plantés par la suite.

DEMANDE ACQUISITION D’UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL SITUE DERRIERE PROPRIETE DE M.ETMME GOMEZ

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que monsieur et madame GOMEZ souhaitent acquérir une partie du chemin rural situé à l’arrière de leur propriété. Il sera nécessaire au préalable d’avertir les riverains de ce projet par courrier afin de déterminer s’il n’y a pas d’opposition à ce projet.

DELIBERATION + CONVENTION POUR ADHESION AU POLE MISSIONS DU CDG 64

Monsieur le maire informe le conseil que la commune adhère gratuitement depuis des années au service de remplacement-renfort et archives organisé par le centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques qui permet de pallier les absences en personnel des collectivités. Celui-ci évolue et devient le pôle missions temporaires. L’intégralité des démarches administratives ainsi que la couverture chômage sont prises en charge par le centre seul le service rendu est facturé. Le conseil décide à l’unanimité de poursuivre l’adhésion à ce service.

Séance close à 23h30.

Le Maire la secrétaire de séance